Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen

Band: 54/1968-55/1969 (1969)

Artikel: Formation du corps enseignant en Suisse romande

Autor: Sangsue, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-59449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Formation du corps enseignant en Suisse romande

René Sangsue Directeur du Centre de documentation pédagogique, Genève

La formation du corps enseignant en Suisse romande est très diversifiée, et s'il est possible de dégager, en gros, deux types de formation, on peut se demander pourquoi chaque canton a sa propre conception.

La pédagogie n'a pas un contenu bien défini, délimité et précis, il est, au contraire, très vaste et assez confus. Ce manque de précision, cette extension proviennent du nombre, de la nature et de la complexité des problèmes posés par l'éducation. Cette dernière n'est pas mieux définie, et l'accord est loin d'être réalisé à son sujet, comme pour d'autres termes tels que liberté, démocratie, moralité, personnalité. Les définitions sont innombrables. En voici quelques illustrations:

L'éducation a pour fin de donner à l'âme et au corps toute la beauté et la perfection dont ils sont susceptibles.

L'éducation est le développement naturel, progressif et systématique de toutes les facultés.

Pestalozzi

La fin de l'éducation est de produire un intérêt large et équilibré. Herbert

La fonction de l'éducation est de préparer à la vie complète. Spencer

L'éducation est l'art de former des hommes, non des spécialistes. Montaigne

L'éducation est le passage du conscient dans l'inconscient. G. Lebon

Le but de l'éducation n'est pas de tailler l'enfant pour une fonction ou de le mouler à quelque conformisme mais de le mûrir et de l'armer (parfois de le désarmer) le mieux possible pour la découverte de cette vocation qui est son être même et le centre de ralliement de ses responsabilités d'homme.

E. Mounier

L'éducation doit se définir d'abord, pour l'ensemble de la population, comme la recherche et l'apprentissage d'un «art de vivre», qui fasse corps avec l'humanisme. Colloque d'Amiens Ces exemples dont il serait facile d'augmenter la liste, nous montrent combien le terrain est mouvant et combien la langue courante et la langue des pédagogues restent assez vagues.

Si nous tentons de circonscrire le problème, nous devons nous demander quel est exactement le contenu de la science pédagogique, quel est son degré d'autonomie. Nous devons bien à la vérité de dire que les investigations pédagogiques ont des origines très diverses – biologiques, psychologiques, sociales, politiques, philosophiques, religieuses, pratiques, historiques, physiologiques. Une telle situation provoque une extrême complexité, une affinité plus ou moins prononcée, une différenciation des méthodes sur lesquelles l'accord est difficile à réaliser.

Il faut concevoir l'ensemble de la pédagogie comme un édifice à plusieurs étages, l'un qui jouxte la science, l'autre la morale ou la philosophie pratique, le troisième et le dernier la création esthétique. Vue ainsi, aucune qualification exclusive ne lui est applicable: elle est science et réflexion pratique, technique et art tout à la fois. R. Hubert

Il est bon d'examiner rapidement les tâches du pédagogue avant d'envisager sa formation. En effet, à quoi servirait-il de donner de magnifiques structures à une organisation si celle-ci ne tend pas vers des buts bien définis. Pour y parvenir, il faut tabler sur des données concrètes, étudier les conceptions philosophico-religieuses en rapport avec l'éducation, déduire de cette étude un ensemble de principes orienteurs, de normes, les appliquer, les convertir en efficience éducative et scolaire. L'orientation qui devrait s'en dégager n'est ni simple ni facile à déceler. Les tendances sont nombreuses, nombreuses les conceptions.

On imagine aisément toutes les influences qui vont agir sur la formation des enseignants romands selon le canton auquel ils appartiennent, la variété et la complexité des systèmes scolaires, des types de formation du corps enseignant.

Les Lois

Prenons et examinons, sans en abuser et quand ils existent, quelques textes légaux qui définissent les buts de l'enseignement. La Constitution fédérale nous donne peu d'indications si ce n'est dans l'article 17, troisième paragraphe:

L'enseignement doit être conforme aux principes de la démocratie.

et dans l'article 18, deuxième et quatrième paragraphe:

Elle (l'instruction primaire) doit être suffisante ...

Dans les écoles publiques, l'enseignement religieux doit être conforme aux principes du christianisme et distinct des autres branches de l'enseignement.

Si ces indications restent assez vagues, peut-être pouvons-nous déceler, chez le législateur cantonal des intentions mieux délimitées, plus précises. Nous prenons les textes par ordre alphabétiques des cantons.

Berne (Jura):

L'école a pour mission de seconder la famille dans l'éducation des enfants. Elle aide à cultiver le caractère, l'intelligence et les qualités de cœur de la jeunesse qui lui est confiée; elle lui fait acquérir des connaissances, éveille ses aptitudes et favorise son développement physique.

L'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le respect de Dieu et à former dans un sens chrétien sa volonté de se comporter consciencieusement à l'égard de son prochain.

Fribourg (projet):

L'école a pour mission de seconder la famille dans l'éducation religieuse, morale, intellectuelle et physique des écoliers et de leur donner les connaissances élémentaires dont ils ont besoin pour la vie pratique en vue des études ultérieures.

Genève:

L'enseignement primaire a pour but d'assurer le développement physique, intellectuel et moral des écoliers. Il lui donne les connaissances élémentaires dont ils ont besoin pour les études ultérieures et dans la vie pratique.

Dans la division préparatoire, l'école donne au petit enfant une éducation qui l'habitue à vivre en société. Elle développe son corps, continue son éducation sensorielle, cultive ses moyens d'expression et enseigne les techniques nécessaires à un travail intellectuel ultérieur (langage, lecture, écriture, calcul).

L'action générale de l'école comprend l'éducation intellectuelle, l'éducation morale, l'éducation civique, l'éducation physique ...

(Suivent les buts de ces différents types d'éducation.)

Neuchâtel:

L'enseignement primaire a pour but de donner l'instruction et l'éducation morale indispensable à chacun.

Valais:

L'enseignement primaire assure le développement moral, intellectuel et physique des écoliers et leur donne les connaissances élémentaires dont ils ont besoin pour des études ultérieures et pour la vie pratique.

Vaud:

L'école primaire a pour but la préparation des enfants à la vie. Elle voue tous ses soins à leur éducation morale, intellectuelle et physique.

Leur but (classes enfantines) est de favoriser le développement harmonieux de l'enfant, de l'habituer à la vie en société et de la préparer à l'école primaire ...

Les textes sont variés. Certains sont de caractères généraux; d'autres, plus longs, donnent d'utiles détails quant à la conception, quant aux tendances de l'enseignement primaire et enfantin, ce dernier n'étant pas toujours mentionné. Si les exemples ci-dessus sont nombreux, ils sont nécessaires, car il n'est pas possible de parler de la formation des maîtres sans connaître leur mission, les buts vers lesquels ils doivent tendre, les problèmes de leur enseignement.

Que l'instruction primaire doive être «suffisante», cela peut paraître insuffisant, mais si l'on ajoute que l'école «assure le développement physique, intellectuel et moral» des enfants, le champ d'activité devient très vaste et préoccupant pour celui dont la formation aura permis, entre autres, de l'amener à une prise de conscience, à un certain sens des réalités et des responsabilités, à une inquiétude certaine. Il y a là, qu'on le veuille ou non, sous-jacente, une stratégie scolaire pour laquelle les efforts individuels, le dévouement, les expériences et les recherches ne seront jamais trop nombreux.

Mal connues du grand public, la prééducation ou la préscolarisation paraissent pour beaucoup de parents et même pour les enseignants un fait nouveau. L'idée en est cependant déjà exprimée dans l'«Emile» de Rousseau. Pestalozzi, avec son sens aigu de l'observation, avec ses qualités de cœur, saisit toute l'importance du développement progressif de la personnalité de l'enfant par l'exercice de l'œil, de la main, de la voix et de l'intelligence. Frœbel passe chez lui, à Yverdon. Il est séduit et réalise avec quelques variantes ce qu'il a vu. Il attache une grande importance à l'observation par les enfants des objets qui les entourent, les fleurs, les plantes, et dans ses écrits, on découvre constamment des comparaisons entre l'enfant et la jeune pousse. Un jour, il découvre le nom de ses instituts de jeunes enfants: «Jardin d'enfants.» L'idée progresse lentement. Les caractéristiques, les buts prennent forme: connaissance et vie propre de chacun, vie physique, intellectuelle, morale, vie individuelle et collective. On ne peut imaginer, dans cette optique, une cristallisation des formes, des programmes. L'institution est délicate et doit tenir compte du milieu social, de la vie familiale; elle doit être très souple, pour exercer l'adresse et les sens et mettre en œuvre ce que l'esprit ébauche.

Les jardins d'enfants

Les jardins d'enfants, l'enseignement enfantin, ne peuvent pas s'appuyer partout sur des textes légaux. D'autre part, il s'agit de bien les différencier. Les premiers s'adressent aux enfants de 2 à 5 ans, le second à ceux de 4/5 à 6/7 ans.

Les jardinières d'enfants

Les jardinières d'enfants sont des éducatrices pour tout petits dont la tâche est d'éduquer des enfants de 2 à 4/5 ans. Elles exercent dans le secteur officiel où, peu à peu, s'ouvrent des jardins d'enfants, et dans des institutions privées, particulièrement dans les pouponnières, dans les crèches, dans les homes d'enfants, dans les maisons familiales. Elles sont donc chargées de l'éducation préscolaire.

Les écoles s'occupant de leur formation sont généralement privées. Parfois, elles travaillent en collaboration avec des organismes officiels. Il est difficile de mettre en parallèle l'organisation, le plan d'études et les diverses conditions de ces écoles. Essayons, tout de même d'en dégager les tendances.

Conditions d'admission. L'âge d'admission se situe entre 18 et 30 ans. Les candidates doivent présenter un certificat médical témoignant de leur bonne santé et fournir la preuve d'une scolarité régulière couronnée par l'obtention d'un diplôme ou prouver une préparation équivalente.

La formation générale de la candidate, ses aptitudes à l'observation, à la recherche, à la discussion auront été acquises aux travers de nombreuses disciplines telles que langue maternelle, langues étrangères, histoire nationale, sciences, puériculture, éducation féminine, cours théoriques et travaux pratiques.

Programme. La fragilité du petit enfant oblige de le connaître par l'observation, de le sentir, mais aussi d'étudier ses activités, ses intérêts, sensoriels et moteurs, sa psychologie. Les disciplines d'études seront donc nombreuses.

Dessin:

Techniques permettant l'expression graphique des petits.

Droit et problèmes sociaux.

Education des tout petits:

Monographies d'enfants, matériel éducatif.

Formation personnelle:

Psychologie, hygiène mentale, principes éducatifs et moraux.

Médecine et hygiène.

Musique:

Chants, rondes et jeux.

Pédagogie:

Incidences pédagogiques des lois du développement.

Problèmes particuliers:

Enfants placés, enfants déficients, leurs problèmes.

Physiologie:

Son développement physique, sa motricité, sa nutrition.

Psychologie du petit enfant:

Son développement moteur, intellectuel et affectif.

Rythmique.

Travaux manuels:

Jeux éducatifs, initiation aux activités manuelles, techniques simples.

Il convient d'ajouter la formation religieuse, selon les cas.

Durée des études. Généralement de 4 semestres, cette période comprend:

- un stage dans une crèche, une institution ou un internat;
- 2 semestres de cours théoriques avec quatre matinées de stages par semaine dans différents jardins d'enfants.
- 7 mois de stages pratiques dans une crèche ou dans une institution pour petits enfants.
- 1 semestre de séminaires, cours, stages complémentaires et travaux pratiques.

La connaissance des enfants acquise dans les cours théoriques, dans les stages pratiques, dans les séminaires, sanctionnée par des examens, aboutit à l'obtention du diplôme de jardinière d'enfants. Les qualités physiques, intellectuelles et morales exigées doivent permettre à la jardinière de dominer sa tâche. Sa vigilance, ses observations objectives, sa bonne et patiente orientation du petit enfant en font, de plus, un auxiliaire précieux de l'éducation familiale.

Ecole enfantine

L'école enfantine, facultative, groupe les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

De 4/5 à 6/7 ans, le développement mental, s'il suit en parallèle le développement physique, acquiert une autonomie de plus en plus marquée.

L'enfant prend conscience, progressivement, de sa personne sur laquelle seront centrés tous ses intérêts. Cet égocentrisme est caractérisé par une affirmation toujours plus nettement accentuée de sa personnalité. Ses réactions à l'égard de ses parents, de son entourage, du milieu social, changent. C'est toute une série d'éléments, avec les caractères psychologiques de ses intérêts dont il faut tenir compte pour son éducation. Cette mutation, cette acquisition du sentiment de la personnalité ne sera positive que dans la mesure où il se trouvera au contact de gens avertis.

Les maîtresses enfantines

Autrefois, on ne jugeait pas nécessaire de former des maîtresses pour cet âge. On estimait suffisant qu'elle aime les tout jeunes enfants. Pour le reste, elle en saurait toujours assez pour les diriger et pour les former. Si elle doit aimer les enfants - cette condition est primordiale - il est nécessaire que la maîtresse enfantine par une solide instruction générale et par de sérieuses études secondaires ait élargi son horizon intellectuel, développé ses facultés, appris à penser, qu'elle ait acquis un esprit plus ouvert, plus compréhensif. «Elle en saura toujours assez pour s'occuper de gosses» n'est plus qu'une boutade d'une époque révolue. L'enseignement dans l'école enfantine est d'autant plus difficile qu'il s'adresse à de très jeunes enfants dont le vocabulaire est encore pauvre, dont l'attention est difficile à capter, avec lesquels toute abstraction est à bannir. Donner clairement les idées essentielles d'une question, la dominer, s'élever à la simplicité, parler avec aisance et correction, n'est pas à la portée de la première venue. Il faudra, de plus, envisager, en cours de carrière, son perfectionnement constant, ne pas rester à l'écart de nouvelles tendances, des nouvelles méthodes, des nouvelles disciplines.

Tous les cantons romands, y compris le Jura – mais à l'exception de celui de Neuchâtel – font mention, dans le texte de leurs lois sur l'instruction publique, de l'école enfantine, facultative et gratuite. Cinq cantons – Berne, Fribourg, Genève, le Valais, Vaud – ont une organisation pour la formation des maîtresses enfantines.

Formation

Deux types de formation

- l'Ecole normale (le Valais, Vaud, Fribourg, Berne),
- les Etudes pédagogiques (Genève).

Premier type: Ecole normale

Leurs études primaires ou secondaires inférieures achevées et après avoir subi avec succès un examen d'entrée, les futures maîtresses enfantines entrent, vers 15 ans, à l'école normale. Pendant 2 ans (Berne), 4 ans (Fribourg, Vaud) et 5 ans (le Valais, la première année étant 1 année probatoire, d'orientation professionnelle des élèves, permettant de mieux apprécier leurs aptitudes pour la profession), la jeune normalienne suivra un important programme d'enseignement comportant de nombreuses disciplines qu'il est possible de grouper en deux catégories:

- a) les branches générales;
- b) les branches de formation professionnelle.

Dans la première catégorie:

bricolage, chant. chimie. comptabilité, couture. dessin. écriture. enseignement ménager, géographie, gymnastique, histoire. histoire de l'art, histoire naturelle, hygiène, instruction civique, langue maternelle, deuxième langue nationale, mathématiques, musique instrumentale, musique vocale,

Dans la deuxième catégorie:

didactique,
éducation des arriérés,
histoire de la pédagogie,
information pédagogique,
législation scolaire,
méthodologie,
organisation scolaire,
pédagogie,
pédagogie comparée,
pédagogie pratique,
psychologie.

physique, religion, rythmique, savoir-vivre, sociologie, travaux manuels.

Il convient d'ajouter à ce large éventail les exercices et travaux pratiques nombreux, l'initiation et l'exercisation à la pratique de l'enseignement par les leçons modèles, les leçons d'essai et les stages.

Tout est également mis en œuvre pour la réussite de la normalienne qui bénéficie, lorsque c'est nécessaire, de cours d'appui qui sont, dans certains cas, une aide aussi précieuse qu'efficace.

En Valais, 1 année de stage est exigée des candidates au brevet de maîtresses des classes enfantines organisées selon la méthode Montessori. Les candidates à ce stage doivent être âgées de 20 à 25 ans et posséder le diplôme d'enseignement primaire.

Est-ce dire que la réussite aux épreuves, aux examens, le succès et la promotion de fin d'année, l'heureuse issue des examens finaux, attesteront de la qualité de la future pédagogue? Il ne faut pas oublier les qualités personnelles, la sensibilité, le souci de l'amélioration constante pour parfaire le bagage reçu et assurer la réussite professionnelle. Dans l'enseignement encore plus qu'ailleurs.

Deuxième type: Etudes pédagogiques.

Genève se distingue des autres cantons. La formation professionnelle de ses maîtresses enfantines se situe au niveau universitaire. Elle dure trois ans et comprend:

1 année probatoire, 1 année d'études théoriques, 1 année d'études pratiques.

Les futures maîtresses enfantines doivent avoir achevé leurs études secondaires et être en possession d'un certificat de maturité, ou du diplôme de la section de culture générale de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Genève, ou du diplôme de l'Ecole de commerce.

Année probatoire. De solides études secondaires couronnées par une maturité ou un diplôme donnent de sérieuses garanties. Cependant, la formation personnelle de la candidate est affermie pendant 1 se-

mestre dans quelques disciplines indispensables à sa future carrière. Cet effort porte sur les branches suivantes:

culture générale (initiation à la musique, initiation au théâtre, initiation aux beaux-arts, initiation à quelques problèmes de science moderne).

dessin,
dessin au tableau noir,
écriture,
élocution,
étude du milieu (sciences naturelles, géographie, histoire),
gymnastique,
langue française,
musique,
travaux manuels.

Le second semestre permet de discerner les aptitudes personnelles des candidates et d'apprécier leur conscience professionnelle. Il débute par 2 semaines de stages dans les classes, suivies de 2 semaines au cours desquelles une information pédagogique est donnée par des leçons modèles suivies de discussions dans des séminaires. Ensuite, le département de l'instruction publique confie des remplacements à ces candidates.

Des visites assumées par le directeur des études pédagogiques et par ses adjoints permettent de discerner les aptitudes des candidates, d'apprécier l'honnêteté, le soin, la minutie, apportés à l'exécution de leur travail. Des séminaires hebdomadaires permettent par des conseils et par des critiques de corriger les erreurs, d'améliorer la qualité, voire le rendement. Les candidates dont le travail et les résultats ont été jugés satisfaisants peuvent aborder la deuxième année d'études.

Année d'études théoriques. C'est une année qui se passe à l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. De plus, la direction des études pédagogiques organise des cours complémentaires de musique, de dessin et de gymnastique.

Théorique, scientifique et libérale, sans aucun caractère dogmatique, cette formation dont la base réside dans les exercices pratiques, les conférences, les recherches et les enquêtes, fera des candidates, des observatrices avisées.

Le certificat propédeutique de l'Institut des sciences de l'éducation couronne cette année universitaire. Il s'obtient en passant trois examens écrits de psychologie de l'enfant et de pédagogie générale, et quatre examens oraux à choisir dans les disciplines suivantes:

éducation de la petite enfance,
histoire de l'éducation,
organisation et didactique de l'enseignement spécial (enfants
arriérés et difficiles),
pédagogie comparée,
pédagogie expérimentale,
psychologie de l'enfance,
psychologie de l'enseignement élémentaire des mathématiques,
psychologie scolaire.

Année d'études pratiques. C'est l'année de formation professionnelle. Une alternance de 6 semaines de cours de méthodologie et de
6 semaines de stages permet, à la candidate, sous la conduite de
professeurs de méthodologie et de maîtresses d'application, d'apprendre à construire et à donner des leçons, d'acquérir la technique
de l'enseignement, d'apprendre à maîtriser les difficultés de la
conduite d'une classe et à observer les réactions des élèves. En outre,
elle s'exerce à l'utilisation de certains appareils audio-visuels et
prépare un important matériel éducatif (lecture, élocution, jeux
éducatifs). A la fin de cette troisième année, la candidate reçoit du
Département de l'instruction publique, un brevet d'aptitude à
l'enseignement.

Travail de recherche. La candidate doit encore déposer un travail, de recherche personnelle dans lequel elle peut exprimer ses vues, montrer ses compétences pédagogiques, faire preuve de nouveauté d'imagination, d'esprit inventif. Elle peut être dispensée de ce travail si, en dehors des études pédagogiques, elle a participé à des activités pédagogiques telles que colonies de vacances, cours de perfectionnement, stages CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active).

Ecole primaire

L'enfant de 6/7 à 12 ans passe par une période d'adaptation à un milieu nouveau qui n'est autre que le milieu scolaire avec tout son environnement social.

Son activité, ses intérêts, jusqu'alors tournés vers les personnes (sa mère, son père, ses frères et sœurs, ses éducateurs, sa propre personne), se reportent sur les objets, sur les choses. Son besoin d'agir sur tout ce qui l'entoure, s'accentue. Peu à peu, le jeu prend un tour plus technique et plus coopératif. Manipulation, bricolage, démontage, construction, expérimentation font partie de l'apprentissage. L'évolution des rapports avec le monde extérieur, l'évolution affective, sociale, intellectuelle vont modifier et ajuster les échanges qui s'établissent de l'enfant vers le monde, du monde vers l'enfant. Ses progrès jouent les deux modes de l'accommodation et de l'assimilation. Le travail de structuration de la personnalité, l'adaptation au milieu physique et au milieu social concret, se poursuivent.

Cette troisième enfance se termine par l'acquisition du sentiment

de la personnalité.

La personnalité. Cet enfant qui devient quelqu'un, cet adulte en devenir, ne pourra s'épanouir pleinement qu'au contact d'éducateurs bienveillants mais solides, d'éducateurs en possession d'un bagage intellectuel allant de la connaissance de l'enfant à la connaissance scientifique de notre temps, d'éducateurs à la fois «paidrotropes», tournés vers l'enfant, et «logotropes», tournés vers le savoir, vers la culture, d'éducateurs ayant une forte personnalité.

Est-ce à dire que de tels éducateurs réuniront nécessairement les dix conditions demandées par Luzuriaga: vocation, amour de l'enfance, compréhension, résistance physique, attrait personnel et humour, autorité personnelle, culture générale, dons artistiques et habileté technique, moralité personnelle et professionnelle, sens social? Certes non. Ils seraient introuvables. Mais, les futurs éducateurs doivent aspirer à en posséder le plus grand nombre possible. Comment y parviendraient-ils si ce n'est par des études sérieuses, par une formation supérieure. C'est à cette seule condition que le maître pourra maîtriser l'expression linguistique, le langage mathématique, qu'il connaîtra les moyens modernes de communication de la pensée et de l'information, qu'il sera en mesure d'en contrôler l'usage.

Les maîtresses et les maîtres primaires

Formation

Comme pour l'école enfantine, nous avons deux types de formation:

- les Ecoles normales (le Valais, Vaud, Fribourg, Jura bernois, Neuchâtel),
- les Etudes pédagogiques (Genève).

Toutes deux, de conception différente, à des degrés divers, tentent par de solides études, de former au mieux et le plus pleinement le futur maître.

Premier type: Ecole normale

La maîtresse ou le maître primaire entre à l'Ecole normale sa scolarité primaire ou secondaire inférieure accomplie, âgé de 15 à 25 ans, selon les cas. Il doit avoir réussi les examens d'admission, posséder les qualités morales, intellectuelles et physiques requises, jouir d'une bonne santé. Le normalien recevra pendant 4 ans (Vaud, Jura bernois, et pour les jeunes filles Fribourg), 5 ans (Valais où la première année est probatoire, et pour les jeunes gens, Fribourg), un enseignement didactique approfondi de culture générale et professionnel dont les nombreuses disciplines se répartissent en deux groupes.

Les branches de connaissance:

anglais (à option), chant. chimie, comptabilité, couture. dessin, dessin technique, écriture, enseignement ménager, géographie, gymnastique, histoire. histoire de l'art, hygiène, instruction civique, introduction à la philosophie,

italien (à option), langue maternelle, deuxième langue nationale, littérature étrangère, littérature française, mathématiques, modelage, musique instrumentale, musique vocale, notions de droit, physique, rythmique, sciences naturelles, sports, sténographie (à option), travaux manuels.

Les branches de formation professionnelle:

didactique, éducation des arriérés, histoire de la pédagogie, information pédagogique, législation scolaire, méthodologie, organisation scolaire, pédagogie, pédagogie comparée, pédagogie pratique, philosophie, psychologie. De nombreux exercices et travaux pratiques, l'initiation et l'exercisation à la pratique de l'enseignement par des leçons modèles, les leçons d'essai, les stages, complètent cette formation.

Un cas plus particulier est à examiner en détail, ses exigences pour l'admission à l'Ecole normale étant différentes. C'est celui du canton

de Neuchâtel qui dispose de deux organismes de formation.

D'une part, les sections pédagogiques du gymnase cantonal, du gymnase pédagogique de Fleurier et du gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds (le gymnase de Fleurier n'a que la section pédagogique) dispensent les connaissances générales et décernent, au terme de 3½ ans d'études et après examens, un baccalauréat pédagogique. Peuvent être admis dans ces sections les élèves âgés de 15 ans porteurs du certificat de promotion de la classe supérieure d'une école secondaire du canton ou, avec examens d'entrée, les élèves qui n'ont pas fréquenté les écoles secondaires du canton.

D'autre part, l'Ecole normale donne la préparation nécessaire à l'exercice de la profession. Les candidats porteurs d'un baccalauréat pédagogique ou ceux porteurs d'un baccalauréat littéraire ou scientifique ou d'un titre équivalent – ces trois dernières catégories seulement s'ils possèdent les connaissances nécessaires en musique, dessin, travaux manuels, travaux féminins et en éducation physique – font un essai d'un mois dans des classes expérimentales et subissent un examen psychologique avant leur admission définitive à l'Ecole normale. Pour les porteurs de baccalauréats littéraire ou scientifique ou d'un titre équivalent, l'admission reste provisoire pendant un semestre.

Au cours des 3 semestres que durent leurs études, les candidats reçoivent un enseignement qui comprend:

connaissance du pays,
diction,
éducation civique,
éducation féminine,
exercices pédagogiques et pratiques,
hygiène,
langue française,
méthodologie des branches du programme d'enseignement primaire,
organisation scolaire,
pédagogie,
philosophie,
psychologie.

Les élèves doivent payer un écolage dont l'exonération partielle ou totale peut être demandée. Une participation aux frais de déplacement et d'entretien est accordée comme sont également accordées des bourses d'études.

Les candidats reçoivent une indemnité de stage au cours du troisième trimestre.

Le certificat pédagogique qui couronne la réussite aux examens de fin d'études, donne le droit d'enseigner dans les écoles primaires neuchâteloises.

Deuxième type: Etudes pédagogiques

Genève ne prépare pas ses instituteurs primaires de la même manière que les autres cantons. Désireux de posséder un corps enseignant perfectionné, de le rendre capable d'adaptation et de perfectionnement, ce canton n'a pas hésité à augmenter ses exigences, à remodeler ses structures de préparation et à consentir de réels sacrifices financiers. Il a élevé la formation professionnelle de ses instituteurs au niveau universitaire.

Les études pédagogiques genevoises comprennent 3 années:

première année: année probatoire, deuxième année: études théoriques, troixième année: études pratiques.

Les jeunes gens et les jeunes filles ayant achevé leurs études secondaires peuvent s'inscrire s'ils sont en possession d'un certificat de maturité du Collège de Genève ou de l'Ecole supérieure de jeunes filles ou de l'Ecole supérieure de commerce de Genève.

Le cas échéant, les conditions d'équivalence sont appréciées par le Département de l'instruction publique.

Année probatoire. Cette année comprend d'abord 1 semestre de formation personnelle au cours duquel le candidat améliore et perfectionne sa préparation dans les disciplines suivantes, indispensables à un futur instituteur:

culture générale (initiation à la musique, initiation au théâtre, initiation aux beaux-arts, initiation à quelques problèmes de science moderne),

dessin, dessin au tableau noir, écriture, élocution,
étude du milieu,
géographie,
gymnastique,
histoire,
langue française (vocabulaire, grammaire, orthographe),
musique,
sciences,
travaux manuels.

Pendant ce semestre des travaux de contrôle sont organisés. Une interrogation finale porte sur la langue française, l'élocution, le dessin et le dessin au tableau noir (note combinée), la musique, la gymnastique.

Le second semestre donnera au candidat l'occasion de montrer ses aptitudes à enseigner. Il débute par 2 semaines de stages dans des classes, suivies de 2 semaines de cours d'information pédagogique.

Le candidat est alors chargé de remplacements.

Pendant le semestre de remplacements, l'activité pédagogique du candidat est contrôlée par le directeur des études pédagogiques, les inspecteurs adjoints à la direction, les maîtres de méthodologie chargés d'inspection lors de visites de classes dans lesquelles ils voient le candidat au travail, le conseillent et le critiquent.

Des séminaires hebdomadaires groupent tout ou partie des candi-

dats et donnent lieu à de très précieux échanges de vues.

Ce semestre de remplacements permet, avant tout, de discerner les aptitudes personnelles du candidat, son sens de l'adaptation et des responsabilités, d'apprécier sa conscience professionnelle. Ce travail pratique, cette expérience, parfois pénible, acquis au contact des enfants rend les jeunes gens et les jeunes filles mieux capables de profiter d'un enseignement théorique de psychologie et de pédagogie, d'aborder leurs études dans un autre esprit, de comprendre alors pleinement la nécessité, la valeur et l'utilité de cet enseignement théorique.

Etudes théoriques. Le candidat dont l'activité a été jugée satisfaisante aborde la deuxième année. Celle-ci a lieu à l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Toutefois, certains cours – musique, couture, dessin et gymnastique – continuent d'être organisés par la direction des études pédagogiques; ils sont pour le candidat l'occasion de se perfectionner dans ces disciplines. Une large culture technique basée sur la psychologie expérimentale, sur la psychologie de l'enfant et sur la pédagogie expérimentale, procure au candidat une formation théorique, scientifique et libérale, dénuée de tout caractère dogmatique. Peu de cours ex cathedra mais, par de nombreux exercices pratiques, par des conférences nombreuses, une connaissance la plus grande possible de l'enfant, de sa nature, de son hérédité, de sa croissance physique et intellectuelle, de ses activités, de ses réactions dans le milieu social, facilitée par l'observation et complétée par la découverte de la structure de son intelligence. Tout cet effort, tout ce long apprentissage aident le candidat non pas à acquérir un savoir encyclopédique mais bien à devenir un observateur averti, appelé à réfléchir sur ses futures activités d'éducateur, à s'informer sur tous les problèmes qui les concernent, à entreprendre des enquêtes, à constituer une riche et abondante documentation.

A la fin de cette deuxième année, le candidat se présente à trois examens écrits de psychologie de l'enfant et de pédagogie générale, et à quatre examens oraux à choisir dans les disciplines suivantes:

éducation de la petite enfance,

organisation et didactique de l'enseignement spécialisé (enfants arriérés et difficiles),

histoire de l'éducation, pédagogie comparée, pédagogie expérimentale, psychologie de l'enfance, psychologie scolaire,

psychopédagogie de l'enseignement élémentaire des mathématiques.

Le succès à ces examens est sanctionné par l'obtention du certificat propédeutique de l'Institut des sciences de l'éducation.

Etudes pratiques. Muni de ce bagage culturel et scientifique, le candidat aborde la troisième année où alternent, par périodes de 6 semaines, des cours de méthodologie et des stages.

Des professeurs enseignent aux candidats la méthodologie des disciplines prévues au plan d'études scolaire. Ils donnent et font donner des leçons. Précédées, parfois, de travaux pratiques, suivies d'entretiens et de critiques, ces leçons ont pour but d'apprendre au futur instituteur à les construire et de lui aider à acquérir la technique de l'enseignement.

Les maîtres d'application, pendant les cinq stages différents, sont,

chacun avec son tempérament, chacun à sa manière, avec ses conceptions personnelles du travail, des modèles sous la conduite desquels le candidat apprendra à observer les réactions des enfants, à tenir la classe, à rechercher sans cesse une nouvelle répartition de son effort en vue d'une amélioration de son rendement, à organiser l'ensemble de son travail, à suivre un horaire, un plan d'études, à adapter aux nécessités de la vie scolaire les enseignements reçus précédemment.

Les rapports de cours et les rapports de stages permettent de juger

de la qualité du travail fourni.

A la fin de cette troisième année le candidat reçoit du Département de l'instruction publique un brevet d'aptitude à l'enseignement. Pendant les 3 années, le candidat apprend à se servir des moyens audio-visuels et à utiliser l'abondante documentation que le Centre de documentation pédagogique met à sa disposition.

Travail de recherche. Il reste au candidat, pour couronner ses études, à déposer un travail de recherche personnelle dont le sujet est choisi dans le champ des études théoriques et pratiques. Guidé par des experts, c'est l'occasion pour le candidat d'exprimer ses vues, de faire la preuve de ses compétences pédagogiques.

Le candidat qui a participé avec succès, en dehors de ses études, à des activités pédagogiques, telles que cours de perfectionnement, stages CEMEA, colonies de vacances, peut-être dispensé du travail de

recherche.

Rétribution des candidats. Les candidats reçoivent une indemnité mensuelle progressive pendant les 3 années d'études. Une aide financière spéciale ou une bourse peuvent s'ajouter à cette indemnité.

Classes spécialisées

Les enfants difficiles, les enfants arriérés, les handicapés physiques et mentaux posent de nombreux problèmes autant en ce qui concerne l'équipement en locaux, en maisons spécialisées qu'en ce qui concerne les enseignants appelés à s'occuper d'eux.

Si nous nous bornons à examiner le cas des enfants capables de suivre un enseignement, même très restreint parfois, c'est que, pour les cas plus graves, nous ne trouvons plus que des institutions spécialisées, souvent privées, dont la diversité empêche de tirer des lignes générales. Les cantons de Genève et de Vaud sont les seuls à prévoir une formation de maîtres et de maîtresses pour ces catégories d'enfants, groupés dans des classes de développement (Vaud) ou dans des classes spécialisées (Genève).

A Genève, les conditions d'admission sont légèrement assouplies. La formation est sensiblement la même que celle reçue par les candidats des classes primaires ordinaires et dure également 3 ans.

Dans le canton de Vaud, les maîtres et les maîtresses des classes primaires peuvent se spécialiser pour l'enseignement dans les classes de développement, après quelques années de pratique professionnelle. Cette nouvelle formation dure 1 année, elle est faite de cours et de stages.

Ajoutons que les écoles normales valaisannes ont la possibilité d'organiser des cours spéciaux pour assurer la préparation du personnel des classes de développement.

Intentionnellement nous n'avons pas mentionné toutes les différences, tous les particularismes. Nous n'avons pas non plus donné des détails nombreux d'organisation. Il faudrait pour cela une étude plus poussée où la statistique, le droit, risqueraient de faire perdre la vue générale. C'eut été préparer un puzzle difficile à reconstituer tant les morceaux auraient été nombreux et compliqués.

En Suisse romande, il est donc possible, avec certaines variantes, de dégager deux conceptions de la formation du corps enseignant. Au moment où une centralisation, une uniformisation est en route, faut-il prendre parti pour des études universitaires, pour les écoles normales existantes ou pour des écoles normales rénovées, sortes d'instituts pédagogiques? Le choix est extrêmement difficile.

D'autre part, on peut se demander si une formation diversifiée selon les âges et les types d'élèves est nécessaire, si au contraire, l'enseignant ne devrait pas être préparé pour être à même de répondre aux besoins de toute la scolarité obligatoire. De plus, se posent les problèmes du perfectionnement et de la formation permanente. Dans un monde où le traditionnel conflit des générations est devenu crise de civilisation, crise de l'éducation, l'innovation et la rénovation pédagogiques demandent sérieuse réflexion.

Nous devons cependant reconnaître que les deux types de formation décrits ont le souci de partir du concret, souci d'une pédagogie plus attentive à l'enfant qu'à la science, pédagogie à laquelle on se prépare par de solides études théoriques et pratiques. On ne néglige ni la science, ni la philosophie pratique, ni la création esthétique. Les fins de l'éducation évoluent rapidement et supposent une nouvelle attitude du maître. Soucieux d'organiser ses programmes et ses méthodes, il doit tout à la fois se tourner vers l'éducateur, vers le pédagogue, vers le «technicien», vers le psychologue et, pourquoi pas, vers le philosophe, et, en même temps, regarder vers le passé, observer le présent, scruter l'avenir. Non plus seulement apprendre et apprendre à apprendre, mais apprendre à devenir.

Face aux diverses options parfois convergentes mais souvent divergentes que prennent les éducateurs, face aux dualités, il n'est pas possible d'oublier que la pédagogie ne saurait échapper et à la philosophie et aux techniques. Notre opinion sur l'éducation est

commandée par notre opinion de l'homme.

La formation de l'enseignant est faite d'équilibre entre la philosophie et la technique éducative, entre la philosophie et les problèmes techniques. L'observation, les sciences, toutes les sciences, les techniques, contribueront à résoudre ces problèmes, à améliorer la technique éducative. Reste l'homme. L'éducation est plus qu'une pratique constituée d'essais, de tentatives, d'erreurs, d'échecs ou d'expérimentations soigneusement planifiées. Elle comporte un risque, car elle est fonction des qualités personnelles de l'éducateur. Il faut, sa formation achevée, lui garder toute notre confiance.

Scole enfantine

	Conditions d'entrée à l'Ecole normale ou aux Etudes pédagogiques	Age mini- mum	Entrée	Durée des études	Aide financière	Particularités
Berne	Scolarité obligatoire 17 ans Examen	17 ans	Examen	2 ans et examen	Indemnités de déplacement et bourses	Certificat d'éligibilité limité à 2 ans. Brevet d'enseignement délivré 2 ans après celui d'éligibilité si la titulaire a enseigné pendant 36 semaines.
Fribourg	Ecole primaire	15 ans	Examen d'entrée	4 ans et examen	and the same of th	
Genève	Ecole primaire Secondaire inférieur Secondaire supérieur	19 ans	Certificat de maturité ou Diplôme	3 ans	Indemnité mensuelle fixe 1° année: 725.— 2° année: 825.— 3° année: 880.— et bourses	Indemnité mensuelle fixe Confirmation après 1½ an d'enseigne- 1° année: 725.— ment satisfaisant et dépôt d'un 2° année: 825.— travail de recherche personnelle. 3° année: 880.— et bourses
Neuchâtel —			1	1		
Valais	Ecole primaire Année probatoire	15 ans	Examen d'entrée	5 ans	Bourse ou prêt d'honneur	Année probatoire et 1 année Montessori. Diplôme d'enseignement après 1 an d'enseignement. Brevet pédagogique après 5 ans d'enseignement.
Vaud	Ecole primaire	16 ans	Concours d'entrée	3 ans	Indemnités, frais de déplacement, pension et bourses.	Brevet décerné par le département sur le préavis de la conférence des maîtres.

re	
ai	
m	
ori	
(e)	
col	

	Conditions d'entrée à l'Ecole normale ou aux Etudes pédagogiques	Age mini- mum	Entrée	Durée des études	Aide financière	Particularités
Berne	Scolarité obligatoire 15 ans	15 ans	Examen d'entrée	4 ans et examen	Indemnités de déplacement et bourses	Certificat d'éligibilité limité à 2 ans. Brevet d'enseignement délivré 2 ans après celui d'éligibilité si le titulaire a enseigné pendant 36 semaines au moins.
Fribourg	Ecole primaire	15 ans	Examen d'entrée	jeunes filles 4 ans jeunes gens 5 ans et examen		Institutrices formées dans des institutions privées.
Genève	Primaire Secondaire inférieur Secondaire supérieur	19 ans	Certificat de maturité	3 ans	Indemnité mensuelle fixe 1° année: 725.— 2° année: 825.— 3° année: 1010.— et bourses	Indemnité mensuelle fixe Confirmation après 1½ année d'en- 1° année: 725.— seignement satisfaisant et dépôt d'un 2° année: 825.— travail de recherche personnelle. 3° année: 1010.—
Neuchâtel	Neuchâtel Primaire Secondaire péda- gogique	18 ans	l mois essai et examen psychologique	1½ an	Frais de déplacement et entretien compensés et bourses ou prêts et indemnité de stage pendant le 3° semestre	Nomination définitive après dépôt – délai de 2 ans – du travail de recherches personnelles (au pluriel dans le texte de loi).
Valais	Primaire Année probatoire	15 ans	Examen d'entrée	5 ans et examen	5 ans Bourse ou prêt et examen d'honneur	Année probatoire. Diplôme d'enseignement après 1 an d'enseignement. Brevet pédagogique après 5 ans d'enseignement.
Vaud	Primaire	16 ans	Concours d'entrée	4 ans et examen	4 ans Indemnités frais et examen de déplacement pension et bourses	Brevet décerné par le département sur le préavis de la conférence des maîtres.

Liste des écoles normales

Canton	Lieu	Adresse et téléphone	Directeur
Berne	Delémont	Ecole normale pour jeunes filles 2, faubourg des Capucines, Téléphone 066/21628	M. Tschoumy
(Jura)	Porrentruy	Ecole normale pour jeunes gens 4, place Blarer-de-Wartensee Téléphone 066/61807	M. Guéniat
Fribourg	Fribourg	Ecole normale pour jeunes gens 237, rue de Morat, Téléphone 037/22882	M. Ducrest
		Ecoles pour jeunes filles (formation dans des instituts privés)	
		Pensionnat Sainte-Agnès 7, chemin Bonnes-Fontaines Téléphone 037/25421	
		Les Ursulines Square Places, Téléphone 037/23519	
		La Providence Rue Neuveville, Téléphone 037/23056	
Genève	Genève	Etudes pédagogiques 58, rue de Lyon, Téléphone 022/448150	M. Nussbaum
Neuchâte	Neuchâtel	Ecole normale cantonale 68, faubourg de l'Hôpital Téléphone 038/42221	M. Zaugg
Valais	Sion	Ecole normale pour jeunes gens 47, Rawyl, Téléphone 027/21269	M. Truffer
		Ecole normale pour jeunes filles Téléphone 027/21721	Sœur Angèle
Vaud	Lausanne	Ecole normale de Lausanne Place de l'Ours, Téléphone 021/232733	M. Zeissig
	Yverdon	Ecole normale 17, rue Pestalozzi, Téléphone 024/25401	M. Perrenoud